

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 2 décembre 2019 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc, Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

369-12-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 4 NOVEMBRE 2019

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

3. Greffe et gestion administrative

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019

3.3 Approbation des comptes du mois

3.4 Dépôt du rapport financier en date du 30 octobre 2019

3.5 Approbation des factures

3.6 Nomination d'un administrateur à l'OMH Nord-de-Lotbinière

3.7 Approbation pour l'ajout de \$30.00 par mois au contrat de Chloé Boudreau pour déneigement

3.8 Approbation du tableau d'élection des comités pour 2020 et 2021

3.9 Présentation du projet de budget

3.10 Approbation de dépenses pour le social de Noël des employés et du conseil municipal

3.11 Adhésion annuelle à la Fédération Canadienne des Municipalités

3.12 Adhésion annuelle à AQLM

3.13 Adhésion annuelle de Patrick Bélanger à la COMBEQ

3.14 Dépôt des états comparatifs - revenus et dépenses

4. Sécurité publique

4.1 Approbation du changement de taux horaire pour formation de jour

5. Transport et hygiène du milieu

5.1

6. Santé et bien-être

6.1

7. Aménagement et urbanisme

8. Développement économique

9. Loisirs et culture

9.1 Approbation pour la transformation du chalet des loisirs

9.2 Approbation pour la création de deux comités citoyens municipaux

9.3 Demande de versement de la subvention aux loisirs

9.4 Engagement des professeurs pour la session hiver 2020

10. Divers

11. Période de questions aux contribuables

12. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

370-12-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 4 novembre 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

371-12-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2019

c) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

d) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 25 novembre 2019 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer

3.3

372-12-2019

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 28 novembre 2019 au montant de **189,962.45\$** incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	30,867.05\$
Comptes à payer	79,615.95\$
Déboursés	78,987.98\$
À approuver en résolution	491.47\$

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 28 novembre 2019

La directrice générale/secrétaire-trésorière a déposé le rapport financier non fermé de la Municipalité en date du 30 octobre 2019 et est disposée à répondre aux questions.

3.5

APPROBATION FACTURES

Aucune facture à approuver par résolution pour cette période

3.6

373-12-2019

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR À L'OMH NORD-DE-LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière doit mandater, chaque année, un représentant qui siègera à titre d'administrateur au conseil d'administration OMH Nord-de-Lotbinière;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le Conseil mandate Denise Poulin, maire, à titre d'administrateur de L'OMH Nord-de-Lotbinière pour l'année 2020.

3.7

374-12-2019

**APPROBATION POUR L'AJOUT DE 30.00\$ PAR MOIS AU
CONTRAT D'ENTRETIEN DE CHLOÉ BOUDREAU**

CONSIDÉRANT que l'entrée du guichet automatique doit être ouverte en tout temps;

CONSIDÉRANT que le déneigement des entrées des édifices municipaux est confié à la personne de l'entretien ménager;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE CONFIER le déneigement de l'entrée du guichet automatique à Madame Chloé Boudreau;

D'AUGMENTER de 30.00\$ par mois en novembre, décembre janvier, février, mars et avril pour le déneigement de l'entrée du guichet automatique.

3.8

375-12-2019

ADOPTION DU TABLEAU DES COMITÉS POUR 2020 et 2021

Denise Poulin, Maire	Mada-Famille
	OMH
	EIL et tourisme
	Bibliothèque

Patrice Lemay, siège #1	Incendie
--------------------------------	-----------------

Sébastien Leclerc, siège #2	Incendie
------------------------------------	-----------------

André Leclerc, siège #3	Vidange, récupération, 3^{ème} collecte
	Loisirs
	C.C.U.
	Voirie et sécurité routière

Lina Trépanier, siège #4	Mada-Famille
	Embellissement

André Poulin, siège #5	Vidange, récupération, 3^{ème} collecte
	C.C.U.
	Voirie et sécurité routière

Mylène Bernier, siège #6	Marché public
---------------------------------	----------------------

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

D'ADOPTER la liste des comités telle que présentée.

3.9

PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET

2020

3.10

376-12-2019

APPROBATION DE DÉPENSE POUR LE SOCIAL ANNUEL DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

D'OCTROYER un montant de \$1,000.00 pour le social annuel des employés municipaux et du conseil municipal.

3.11

377-12-2019

ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

D'ADHÉRER pour un montant de 491.47\$ à la Fédération canadienne des Municipalités.

3.12

378-12-2019

ADHÉSION ANNUELLE À L'AQLM

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2020 à l'AQLM,

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE RENOUVELLER l'adhésion à l'AQLM pour un montant de 296 \$ taxes en sus.

3.13

379-12-2019

ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR PATRICK BÉLANGER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a reçu les coûts pour l'adhésion 2020 à la COMBEQ pour Patrick Bélanger,

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE RENOUVELLER l'adhésion à la COMBEQ pour un montant de 380 \$ taxes en sus.

3.14

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS - REVENUS ET DÉPENSES

La Directrice générale fait le dépôt des états comparatifs - revenus et dépenses.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

380-12-2019

4.1

**APPROBATION POUR L'AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE
POUR LA FORMATION DE JOUR DU DIRECTEUR SERVICE
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Maillet, Directeur du service incendie, doit suivre des formations du jour;

CONSIDÉRANT QUE la formation de jour l'oblige à s'absenter de son travail et cause une perte de salaire;

En conséquence,
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents;

QUE lors des formations de jour, Monsieur Maillet soit payé au taux de son salaire de Directeur, soit \$26.29 de l'heure au lieu de son salaire de pompier régulier à \$14.86.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

381-12-2019

**APPROBATION POUR LA RÉFECTION ET TRANSFORMATION DU
CHALET DES LOISIRS**

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

DE PROCÉDER à l'enlèvement d'une allée de croquet à l'étage supérieur au chalet des loisirs;

DE PROCÉDER à l'aménagement d'un local polyvalent à l'étage supérieur du chalet des loisirs.

DE PROCÉDER au changement des fenêtres à l'étage supérieure ainsi qu'à la réfection de la rampe d'accès aux personnes handicapées.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document relatif à cette réfection ou à toute demande de subvention.

9.2

382-12-2019

**APPROBATION POUR LA CRÉATION ET LA RELANCE DE DEUX
COMITÉSCITOYENS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la demande des citoyens pour l'embellissement saisonnier de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande des citoyens pour la création d'un comité de sécurité routière et civile;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

D'AUTORISER la création d'un comité d'embellissement et de relancer le comité de la voirie et sécurité routière.

9.3

383-12-2019

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que la municipalité des St-Édouard-de-Lotbinière a à cœur la poursuite et le développement des loisirs;

CONSIDÉRANT que le montant a été prévu au budget pour l'année 2019;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

De **VERSER** la subvention de l'année 2019 d'un montant de \$5,000.00 au Comité des loisirs.

9.4

384-12-2019

ENGAGEMENT DES PROFESSEURS POUR LA SESSION HIVER 2020

ATTENDU QU'IL y aura un cours de Abdo fesses de fer d'une heure par semaine pour 12 semaines;

ATTENDU QU'IL y aura un cours de Vie active d'une heure par semaine pour 10 semaines;

ATTENDU QU'IL y aura un cours de Cardio matinal de 45 minutes par semaine pour 12 semaines;

ATTENDU QU'IL y aura un cours de Yoga doux d'une heure et 15 minutes par semaine pour 12 semaines;

EN conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu
Unaniment par tous les conseillers présents;

D'AUTORISER l'engagement de la compagnie Oxygène santé et forme et Madame Nora Byrne pour les cours ci-haut mentionnés pour la session hiver 2020.

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

385-12-2019

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de monsieur André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21h00.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice général et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire